



LE GUIDE DES DÉCHETTERIES



ACCEPTÉ EN DÉCHETTERIE



GRAVATS : valorisés en remblais.



DÉCHETS VERTS LIGNEUX : transformés (bûchettes, granulés, plaquettes ou paillage agricole).



DÉCHETS VERT NON LIGNEUX : destinés au compostage.



MÉTAUX + DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : triés par le syndicat puis recyclés.



GRANDS CARTONS : neuf vies en cartons.



BOIS : fabrication de nouveaux produits.



ENCOMBRANTS : enfouis sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Gournay (36).



HUILES ALIMENTAIRES : recyclées en matières premières.



PNEUS : de véhicules légers, entiers et sans jante (limite de 4). Transformés en matière première.



DÉCHETS DANGEREUX : rendus inoffensifs ou recyclés.



RADIOGRAPHIES : traitées et recyclées par une filière spécialisée.



AMPOULES : traitées puis recyclées.



MOBILIER : démantelé puis trié par matière.

REFUSÉ EN DÉCHETTERIE



DÉCHETS DE SOINS : pour savoir où les déposer : www.dastri.fr



BOUTEILLES DE GAZ : pour savoir où les déposer : www.cfbp.fr



EXTINCTEURS : repris par le vendeur pour être recyclés.



PNEUS DE TRACTEURS, POIDS LOURDS, KARTS, ... : repris par le vendeur pour être recyclés.

CAS PARTICULIER



AMIANTE LIÉ : enfoui au centre de stockage des déchets. Repris seulement dans les déchetteries de Charenton-du-Cher, La Guerche-sur-l'Aubois, Bigny-Vallenay et Saint-Maur.

Le SMIRTOM peut décider de fermer une déchetterie si des incivilités sont rapportées par les gardiens.



Le SMIRTOM propose un service de location de bennes (pour gravats, déchets verts, déménagement,...)
Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat (02.48.60.66.89)